

Gîte touristique

*Aux Berges
Fleuries*



**Joyeux Noël et
Bonne Année à tous!**

1028, rue Principale
à Prévost JOR 1T0
auberges@colba.net
www.aubergefleurie.com
(450) 224-7631
1 877 224-7631



Comptables généraux licenciés
du Québec

ANDRÉ MARTEL, CGA
EXPERT-COMPTABLE

1531, M^{te}e Sauvage,
Prévost
andre.martel@videotron.ca

Tél.: 450 224-4773
Télec.: 450 224-4773

Élections à la Commission Scolaire Rivière-du-Nord

**Une présidente réélue et
deux nouveaux commissaires
pour Prévost**

Lors du conseil des commissaires du 25 novembre dernier, les commissaires ont élu à l'unanimité, pour un deuxième mandat, madame Claudette Larivée, présidente de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord. Madame Larivée, membre du comité exécutif de 1986 à 1998, vice-présidente de la commission scolaire de Saint-Jérôme fut présidente du conseil provisoire pour la fusion des commissions scolaires Saint-Jérôme et du Long Sault en 1998. Elle est membre : du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), de la Commission permanente sur la Mission éducative à la

FCSQ, du Conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides et présidente de cette association. Elle est aussi représentante de la FCSQ à la Coopérative de développement et d'échange internationale depuis février 2003.

Lors des dernières élections scolaires deux commissaires ont été élus par acclamation dans le secteur de Prévost. Il s'agit de madame Sylvie Doray Daigneault qui représente entre autre l'école Val-des-Monts et de monsieur René Tillard qui représente entre autre l'école Champ Fleuri.



Mme Claudette Larivée, présidente de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.



Mme Sylvie Doray Daigneault, commissaire à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

**VITRERIE FIJON
LEMIEUX ENR.**

2632 - 8138 Québec Inc.

Spécialité - Murs de miroir
Verre & miroirs décoratifs
Portes & fenêtres
Moustiquaires

Résidentiel - Commercial
RBQ#: 8100-0994-71

(450) 438-2023
Fax: (450) 438-9125

2489, boul. du Curé Labelle, Prévost

HORAIRE DES FÊTES

Lundi 22 décembre - ouvert

Mardi 23 décembre - ouvert

Mercredi 24 décembre - ouvert (fermé pour le bureau à midi)

Jeudi 25 décembre - fermé

Vendredi 26 décembre - fermé

Lundi 29 décembre - ouvert

Mardi 30 décembre - ouvert

Mercredi 31 - ouvert (fermeture à midi pour le bureau)

Jeudi 1^{er} janvier 2004 - fermé

Vendredi 2 janvier 2004 - fermé

Lundi 5 janvier 2004 - ouvert (retour à l'horaire régulier)

**Toute l'équipe du Transport Collectif de Prévost
vous offre ses meilleurs vœux pour un très joyeux Noël.
Que la paix et la joie soient dans vos cœurs
pendant toute l'année 2004.**



Une nouvelle affiche a vu le jour au Lac Renaud pour aviser la population que la glace est mince près des éoliennes et dispositifs d'oxygénation. S.V.P. Garder les distances prescrites.

**Des nouvelles de l'Hôtel de ville
de Sainte-Anne-Des-Lacs**

Elie Laroche

Voici un bref résumé de l'assemblée du 8 décembre 2003.

M. Claude Boyer, maire préside l'assemblée et les conseillers Sylvain Harvey et Daniel Laroche sont absents.

L'assemblée débute à 20h précises. L'item Mutuelle d'assurances est reporté. Un avis de motion fixant les taux de taxe pour l'exercice financier 2004 et les conditions de perception est déposé. Les membres du conseil ont jusqu'au 31 décembre pour produire leur déclaration d'intérêts pécuniaires

Dossier de la Régie de Police; l'administration des finances semble être une réussite puisqu'il reste presque 40,000\$ non utilisé du budget au 30 novembre 2003. La tarification du 911 est fixée à 0.47\$ par mois pour chaque abonné du territoire

Le Club Optimiste recevra une aide financière de 3,000\$ soit 2,000\$ en février 2004 et 1,000\$ en juin 2004.

La convention collective des employés est signée pour les années 2003-2004-2005. Les détails pertinents vous seront transmis lors de la parution du prochain numéro.

Mme Kavanagh a présenté une demande d'installation d'un dos d'âne sur le Chemin Fournel. Celle-ci nous informe que la Ville de Westmount en possède plusieurs et qu'il n'y a aucun inconvénient pour le déneigement. Il est à noter que c'est un nouveau type de dos d'âne. Le Conseil municipal va étudier la demande de Mme Kavanagh.

Pour faire suite à l'information de M. le Maire du mois dernier concernant le conseiller Laroche qui avait trop de dossiers. On a procédé à quelques vérifications: lors de l'assemblée du 14 octobre 2003, sur un total de 25 résolutions et avis de motion, le nom du conseiller Laroche apparaît 21 fois. On peut se poser la question «qu'est-ce qui motive autant d'implication?» Si on posait cette même question à l'ex-premier ministre René Lévesque, la réponse serait (après s'être allumé une cigarette) «C'est évident, il vise le siège de la Mairie aux prochaines élections»

Propreté et terrains

Selon une mise en demeure reçue par le Centre de **Jardin Benoît Lorrain** datée du 21 novembre 2003 de la part de la Municipalité de Sainte-Anne-Des-Lacs et signée par Serge Laroche, directeur, service de l'urbanisme, il semble évident que celle-ci entreprend une application rigoureuse de sa réglementation d'urbanisme. Ce qui a le plus incommode M. Lorrain c'est l'interdiction immédiate d'utiliser la remorque (van 45') comme bâtiment complémentaire et selon lui, cette pratique est abondamment répandue depuis des années à Ste-Anne-des-Lacs. M. Lorrain n'est pas contre l'application de la réglementation. Toutefois, il est persuadé que certains individus détiennent des privilèges de la part des élus municipaux et que ceux-ci seraient facilement oubliés dans l'application de la réglementation.



La remorque-van 45'.

**Le Journal de Prévost
enquête**

Au sujet de privilèges qu'auraient obtenus certains proches de membres du conseil municipal, le Journal de Prévost mène présentement sa propre enquête

Budget 2004

L'adoption du budget 2004 est prévue à l'assemblée du 17 décembre 2003. Malheureusement, l'heure de tombée du journal étant prescrite à cette date, les détails pertinents seront dévoilés lors de la publication de janvier 2004.